



NOUVELLE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION DE LA CNESST

Les risques pour la santé psychologique au travail, ça existe !

14 novembre 2023

Violence, harcèlement psychologique ou sexuel, exposition à un événement potentiellement traumatique : ce n'est pas de la fiction. Quel que soit le secteur d'activité, les risques pour la santé psychologique sont bien réels et existent au même titre que les risques pour la santé physique.

C'est pourquoi la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) lance une campagne de sensibilisation sous le thème « Les risques pour la santé psychologique au travail, ce n'est pas de la fiction ». Celle-ci vise notamment à sensibiliser la population québécoise aux risques liés à la santé psychologique au travail et aux conséquences que ceux-ci peuvent entraîner.

Quels sont les risques ?

La CNESST identifie trois risques pour la santé psychologique au travail :

- Violence en milieu de travail incluant la violence familiale, conjugale ou à caractère sexuel : Elle peut être physique (ex. : coups de poing, bousculade, gifles) ou psychologique (ex. : critiques à répétition, manipulation, dénigrement, menaces). Elle peut se manifester de diverses façons : harcèlement par téléphone, courriels ou textos, intrusions fréquentes de la personne violente sur les lieux de travail de la victime, communications de la personne violente auprès des collègues ou de l'employeur. La victime peut également être suivie et harcelée sur son lieu de travail ou à proximité de celui-ci.
- Harcèlement psychologique : Moqueries à répétition, commentaires désobligeants, propos humiliants, comportements déplacés ou à connotation sexuelle : ce type de harcèlement peut se traduire d'une multitude de façons.
- Exposition à un événement potentiellement traumatique : Elle consiste en un événement présentant une menace à la vie ou à l'intégrité physique ou psychologique de la personne, comme une menace de mort, une blessure grave, de la violence sexuelle ou encore un décès. L'exposition à un événement potentiellement traumatique peut mener au développement de problèmes, comme le trouble du stress post-traumatique ou le trouble d'adaptation.

Des conséquences importantes

Lorsqu'il y a présence de risques dans les milieux de travail, la santé psychologique des travailleuses et des travailleurs est susceptible d'en être affectée et cela peut entraîner des conséquences importantes.

En effet, la travailleuse ou le travailleur peut vivre divers problèmes de santé psychologique, dont l'anxiété, la dépression et l'épuisement professionnel, ainsi que développer des problèmes de santé physique comme les maladies cardiovasculaires et les troubles musculosquelettiques.

De son côté, l'employeur peut faire face à une hausse du roulement de personnel, des absences fréquentes ou du présentéisme, une augmentation du risque d'erreurs, une détérioration du climat de travail et même une augmentation du nombre de lésions professionnelles.

Pour toutes ces raisons, il est primordial que les employeurs, les travailleuses et les travailleurs collaborent à la prise en charge de ce type de risque, au même titre qu'ils le font déjà pour la santé physique. Cette démarche de prévention leur permettra d'identifier, de corriger et de contrôler les risques pour la santé psychologique au travail.

La campagne en bref

- La campagne de sensibilisation se déroulera du 13 novembre au 31 décembre prochain.
- La publicité vidéo se retrouvera dans certaines émissions de fin d'année, le 31 décembre 2023.
- La campagne mise sur la compréhension et s'attarde aux comportements problématiques eux-mêmes en mettant en scène des éléments fictifs (un dragon, des gobelins et un extra-terrestre).
- Lien vers le site Web de la campagne : [campagnes-sensibilisation-promotion | campagne-societale-ssst](#)

Citations

« L'absentéisme au travail lié à des problèmes de santé psychologique est un problème connu, fréquent et préoccupant. Notre gouvernement prend cette problématique très au sérieux et investit depuis plusieurs années dans le déploiement de mesures destinées à améliorer la situation. À cet effet, la CNESST a rendu disponibles plusieurs outils d'identification et de sensibilisation, a procédé à l'ajout de conseillers et a renforcé le travail des inspecteurs sur le terrain. Je suis heureux de voir que les employeurs se mobilisent afin d'améliorer la protection et faire la promotion de la santé psychologique au sein de leurs organisations. Nous sommes déterminés à poursuivre notre mission de créer des environnements de travail sains et sécuritaires. »

- Jean Boulet, ministre du Travail et ministre responsable de la région de la Mauricie, de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région du Nord-du-Québec

« En matière de prévention, la CNESST souhaite sensibiliser les milieux de travail au fait qu'en matière de santé au travail, il est tout autant question de santé physique que de santé psychologique. En ce sens, cette dernière doit être considérée avec la même attention dans la démarche de prise en charge déployée par les milieux de travail. Les problèmes associés à ce risque qui peut parfois paraître intangible engendrent des coûts sociaux, humains et financiers importants pour l'ensemble de la collectivité. »

- *Manuelle Oudar, présidente-directrice générale de la CNESST*

Pour plus d'information



Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

1600, av. D'Estimauville

Québec Québec

Canada G1J 0H7

🌐 www.cnesst.gouv.qc.ca